



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

55^e séance plénière

Mercredi 8 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 26 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général (A/55/409)

Projet de résolution (A/55/L.20)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.20.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/55/L.20, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ». Le texte du projet de résolution a été préparé conjointement par les membres du Comité exécutif de l'Union interparlementaire (UIP) et j'espère qu'il pourra être adopté par consensus, comme les années précédentes, surtout au moment où nous cherchons constamment à injecter dans nos travaux la volonté politique nécessaire, qui évidemment se manifeste au niveau des parlements.

Le rapport élaboré par le Secrétaire général (A/55/409) souligne que la coopération entre l'ONU et l'UIP s'est intensifiée dans plusieurs domaines d'intérêt pour la communauté internationale. Outre la description faite des actions entreprises par l'UIP pour appuyer et compléter le travail des Nations Unies, il « montre que les parlements nationaux pourraient

contribuer davantage, par l'intermédiaire de l'UIP, aux travaux de l'ONU et à une meilleure connaissance de ces travaux, ainsi qu'au suivi nécessaire ». Ces sentiments sont partagés par l'Union interparlementaire, et la déclaration finale intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire », adoptée par consensus à la Conférence des présidents des parlements nationaux, organisée par l'UIP en coopération avec l'ONU à New York du 30 août au 1er septembre 2000, traduit l'attachement des orateurs et des présidents à une coopération internationale fondée sur une ONU forte. La Déclaration du millénaire adoptée par nos chefs d'État et de gouvernement a également reconnu la nécessité de renforcer davantage la coopération entre l'ONU et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'UIP, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes. C'est pourquoi nous partageons pleinement l'espoir du Secrétaire général que « des relations nouvelles, renforcées et officialisées entre l'Union interparlementaire et l'Assemblée générale témoigneront de la relation de plus en plus étroite et fructueuse existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ».

Sur le fond, l'ONU et l'UIP partagent les mêmes préoccupations : croissance économique équitable, réalisation de la paix et de la sécurité internationales, démocratie, respect des droits de l'homme, développement durable et progrès social. Il y a une similarité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

fondamentale de l'approche, une convergence des actions et, le plus important, une compatibilité des objectifs des deux organisations. C'est pour cette raison que, dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 54/12 du 27 octobre 1999 et ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/55/409), prend note avec satisfaction des résolutions adoptées et des activités exécutées par l'Union interparlementaire au cours de l'année écoulée à l'appui des activités de l'Organisation des Nations Unies. En outre, elle se félicite de l'adoption à l'unanimité de la déclaration intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire » lors de la Conférence des présidents des parlements nationaux et rappelle avec satisfaction la Déclaration du millénaire dans laquelle les États Membres ont décidé de renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire. Elle rappelle également le caractère unique inter-États de l'Union parlementaire. Dans le dispositif de la résolution, elle se félicite des efforts que fait l'UIP pour élargir l'appui que les parlements fournissent à l'Organisation des Nations Unies et invite à resserrer les liens de coopération entre les deux organisations. Le second paragraphe, tel qu'il a été élaboré à l'origine, priait le Secrétaire général, dans un véritable esprit de transparence et d'ouverture qui caractérise toutes les démocraties, de rechercher les moyens d'établir, entre l'Union interparlementaire et l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, une relation nouvelle et officialisée, comme l'avait recommandé le Secrétaire général, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, au plus tard en mai 2000. Néanmoins, afin d'obtenir un consensus sur le texte, il a été décidé de modifier un mot au paragraphe 2, à savoir le mot « officialisée » pour le remplacer par le mot « renforcée ». Au paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur les divers aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et, au dernier paragraphe, décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session un point intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ».

Pour terminer, étant donné que le projet de résolution que je viens de présenter n'a pas d'incidences

budgétaires sur le budget-programme, et vu la détermination de nos chefs d'État et de gouvernement exprimée au Sommet du millénaire, ainsi que le souhait des présidents des parlements nationaux de renforcer la coopération entre l'ONU et l'UIP, je souhaite proposer, au nom de tous ses auteurs, que le projet de résolution soit adopté par consensus.

Je voudrais annoncer que, depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Estonie, Éthiopie, Finlande, Gabon, Guatemala, Guyana, Hongrie, Irlande, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Venezuela et Yougoslavie.

M. Ling (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Biélorus est reconnaissante au représentant permanent de l'Inde d'avoir introduit le projet de résolution intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ».

Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP) et le remercions d'avoir coordonné les travaux entre l'ONU et l'UIP.

La République du Biélorus accorde une grande importance aux problèmes de coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire. À ce propos, l'année 2000 s'est révélée particulièrement importante. Un nombre sans précédent de dirigeants d'organes parlementaires nationaux ont participé à la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui a précédé le Sommet du millénaire de l'ONU. Cet événement remarquable a aidé à former l'importante toile de fond sur laquelle se sont tenus les débats fructueux du Sommet du millénaire. La Conférence et le Sommet ont montré à la communauté internationale l'unanimité des pouvoirs législatif et exécutif des États Membres de l'ONU concernant les grands points de l'ordre du jour international. Les présidents des deux chambres de

l'Assemblée nationale de la République du Bélarus, qui ont participé à cette conférence, ont apporté leur contribution à la procédure en créant cette unanimité. L'Assemblée nationale m'a chargé d'assurer de nouveau les membres de l'Assemblée générale que les membres du Parlement de la République du Bélarus sont prêts à continuer à coopérer étroitement avec l'ONU en vue d'appliquer les décisions finales de la Conférence des présidents des parlements nationaux et du Sommet du millénaire.

Le rapport du Secrétaire général concernant la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire (A/55/409) montre très clairement que les domaines d'interaction des deux grandes organisations ne cessent de s'élargir. Par ses activités et ses entreprises, l'Union interparlementaire devient un partenaire plus actif de l'ONU. Elle applique de nombreuses initiatives de l'ONU au niveau des parlements nationaux. Nous pensons qu'il s'agit là d'un aspect particulièrement important des activités de l'UIP. La consolidation des initiatives de l'ONU au niveau des organes législatifs nationaux signifie qu'il importe de prendre des mesures pratiques en vue d'une plus grande efficacité dans ce travail. Nous nous félicitons des nouveaux éléments de la résolution de cette année concernant le renforcement de la coopération entre l'Union interparlementaire et l'Assemblée générale ainsi que de la proposition du Secrétaire général concernant l'officialisation des relations entre deux forums uniques dans le système des relations internationales.

Cette année est d'une grande importance pour le développement du parlementarisme dans la République du Bélarus. Pour la première fois se sont tenues des élections à grande échelle à la Chambre des députés de l'Assemblée nationale de la République du Bélarus. La campagne électorale a été précédée par un travail immense de la part de toutes les institutions politiques du Bélarus. Le résultat de ce travail a été l'adoption du Code électoral de la République du Bélarus, qui a pris en compte l'expérience de toutes les démocraties parlementaires avancées du monde.

Les élections furent contrôlées par environ 200 observateurs internationaux indépendants, représentant plus de 20 pays du monde entier. Les résultats des deux tours des élections ont débouché sur la création d'un nouvel organe juridique de pouvoir législatif, qui commencera ses travaux le 21 novembre.

Le nouveau Parlement du Bélarus participera certainement avec diligence à toutes les activités de l'Union interparlementaire.

La République du Bélarus est convaincue que la coopération grandissante et les interactions entre l'ONU et l'UIP seront bénéfiques à la population de nos États. Nous pensons que cet aspect revêt une signification particulièrement importante et qu'il faut donc poursuivre ces travaux d'une manière intensive. Nous allons encourager ces activités dans toute la mesure du possible.

M. Honningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de remercier le représentant permanent de l'Inde pour son excellente présentation du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Deux événements majeurs se sont déroulés ici à l'ONU cet automne, qui ont beaucoup contribué à assurer une coopération plus étroite entre l'ONU et les parlementaires dans les années à venir. Je veux parler de la Conférence des présidents des parlements nationaux et du Sommet du millénaire. Nous devrions tous écouter le message très clair transmis par les Présidents de l'Union interparlementaire (UIP) lorsqu'ils ont demandé une participation plus active des parlementaires aux activités de coopération internationale. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire (A/55/409) montre que cette coopération a été renforcée et diversifiée au cours de l'année qui s'achève.

Les parlements nationaux sont composés d'hommes et de femmes qui sont élus dans le but de représenter le peuple. Les parlements ont un rôle légitime à jouer s'agissant de faire entendre la voix du peuple dans les processus internationaux de prises de décisions. Ils peuvent, et ils doivent, conférer une dimension parlementaire à la coopération internationale. En outre, une plus grande interaction entre les parlements nationaux et les institutions multilatérales, notamment l'ONU, pourrait apporter encore plus de transparence et de sens des responsabilités à ces institutions et renforcer leur capacité d'appliquer des politiques et des programmes qu'ils ont préalablement approuvés. Les gouvernements ont besoin de soutien dans les parlements nationaux s'ils veulent être efficaces sur la scène internationale.

Il est par conséquent encourageant que les Présidents se soient fermement engagés à contribuer à la coopération internationale dans l'avenir. Il nous faut

développer des mécanismes de dialogue plus efficaces entre les organisations de base et les organisations internationales. Les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer en coopération avec l'ONU. Mais, pour l'essentiel, le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies qui donne aux citoyens l'impression que leur diversité politique est véritablement représentée. L'ONU doit revêtir une dimension parlementaire.

Les pays nordiques ont choisi d'inclure des parlementaires représentant des partis divers dans leurs délégations à l'Assemblée générale et aux conférences extraordinaires. Je voudrais recommander cette initiative en tant que modèle général, en tant qu'élément permettant de bâtir une dimension parlementaire. L'ONU devrait également bénéficier de faire davantage appel à la compétence politique de ces parlementaires dans le contexte des réunions de l'Assemblée générale et d'autres organes.

Dans la Déclaration du millénaire de l'ONU, les États Membres ont décidé de renforcer encore la coopération entre l'ONU et les parlements nationaux à travers leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire (UIP). Cela rend donc encore plus nécessaire de conférer à l'UIP un nouveau statut officialisé vis-à-vis de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, qui serait à la mesure de la composition et des activités actuelles de l'organisation. L'ONU ne devrait pas considérer l'Union interparlementaire comme une organisation non gouvernementale.

Dans ce contexte, nous apprécions les vues du Secrétaire général telles qu'elles sont présentées au paragraphe 64 de son rapport. C'est pourquoi nous appuyons avec force le projet de résolution dont nous sommes saisis, en particulier la demande adressée au Secrétaire général d'examiner les moyens d'établir une nouvelle relation officialisée et de faire rapport à l'Assemblée générale lorsqu'elle reprendra sa session en mai 2001. En tant que coauteur, la Norvège est convaincue que l'Assemblée générale adoptera la résolution par consensus.

M. Udovenko (Ukraine) (*parle en russe*) : C'est pour moi un très grand plaisir, ayant déjà eu l'honneur d'assumer la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, que de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à ce poste de haute autorité. Je suis convaincu que grâce à votre compétence et à vos qualités de dirigeant, l'Assemblée

obtiendra d'importants résultats. Ma délégation vous souhaite plein succès dans cette entreprise.

Je suis particulièrement honoré de participer à ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP). Étant devenu membre de l'UIP, l'Ukraine a été coauteur du projet de résolution portant sur ce point de l'ordre du jour, avec la ferme conviction que les deux organisations ont une mission commune qui consiste à favoriser la paix, la démocratie et la prospérité, véritables valeurs universelles du prochain siècle. Ma délégation sait gré au Représentant permanent de l'Inde d'avoir présenté ce projet de résolution dont l'Ukraine est coauteur et qui, comme nous l'espérons, sera adopté par consensus.

Dans l'exercice de son mandat, l'UIP a clairement montré qu'elle partageait les nobles objectifs de l'ONU. En contribuant sensiblement à renforcer le dialogue entre les sociétés et les nations sur les questions urgentes ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, aux droits de l'homme, à l'environnement et au développement économique et social, l'UIP contribue par là même aux objectifs de l'ONU.

Nous sommes convaincus que la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui s'est tenue récemment à New York en liaison avec l'Assemblée du millénaire, est devenue un jalon dans l'histoire de la coopération entre les deux organisations et elle a notablement contribué à forger la prise de conscience, chez les élus des parlements nationaux, des défis mondiaux auxquels fait face l'ONU à l'aube du troisième millénaire. Elle a offert également une occasion d'améliorer la compréhension par le public des activités de l'ONU et d'obtenir un soutien plus fort à l'Organisation.

Nous n'exagérons pas en disant que devenir membre de l'UIP a revêtu une importance particulière pour l'Ukraine. Comme nous nous sommes engagés dans la voie d'une véritable transformation démocratique de la société, les contacts intenses et les échanges continus d'expérience entre les parlementaires de tous les pays dans le cadre de l'UIP sont pour nous d'une importance capitale. Beaucoup a été réalisé en peu de temps afin de garantir que le processus de réforme dans les domaines politique et économique en cours dans mon pays prend l'élan nécessaire et devient irréversible. La primauté du droit et la suprématie de la constitution sont devenues les principes fondamentaux de la réalité politique. Les élections présidentielles et parle-

mentaires se sont déroulées de manière démocratique. La paix civile et l'entente publique sont maintenues, renforçant ainsi les fondements de la société civile.

La formation d'une majorité démocratique dans le Parlement ukrainien, en février dernier, a sensiblement contribué à un climat de stabilité politique dans le pays, créant ainsi un environnement propice au renforcement de l'efficacité du processus législatif. Par la suite, il est devenu possible d'accélérer les procédures législatives, quant il s'agit de lois d'une importance cruciale pour renforcer notre État indépendant, qui avaient été déraisonnablement retardées. Un régime fiscal, un code civil et un code administratif ont été adoptés avec succès. L'adoption du code de la propriété foncière était un événement dont on ne saurait exagérer l'importance. La réforme agraire, fondée sur le principe de la propriété privée, prévoit que les exploitants agricoles ukrainiens deviendront les vrais propriétaires de leurs terres.

Dans le siècle qui s'ouvre, le respect des principes des droits de l'homme, des droits des minorités nationales et la réalisation de la justice sociale domineront la vie de tous les citoyens. Sans ces principes, il ne saurait y avoir de civilité dans nos sociétés, il ne saurait y avoir de paix. Ces principes inspireront le progrès économique et social. Au cours des années qui ont suivi l'indépendance, l'Ukraine – pays multiethnique avec plus de 130 minorités ethniques – a réussi à éviter les conflits interethniques et à préserver la paix et la stabilité internes. Ceci a été possible grâce aux efforts constants du Gouvernement et du Parlement ukrainiens pour suivre une politique fondée sur le plein respect des droits des minorités nationales à travers le soutien d'une législature nationale respectueuse des normes internationales dans le domaine des droits nationaux des minorités. Cette politique a reçu les plus grands éloges du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Qu'il me soit permis de rappeler la décision du Président de l'Ukraine de présenter la candidature de l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Borys Tarasyuk, au poste de Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Nous espérons que sa candidature bénéficiera du soutien général durant les élections qui auront lieu sous peu à Vienne, au cours de la prochaine réunion ministérielle de l'OSCE.

Pour conclure, l'Ukraine souhaite réaffirmer sa satisfaction de voir une coopération de plus en plus

étroite entre l'ONU et l'UIP. Nous espérons que cette coopération sera renforcée davantage au cours des années à venir. L'Ukraine, pour sa part, n'épargnera aucun effort pour contribuer à atteindre cet objectif.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte, Turquie, se rallient à cette déclaration.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) est ancienne. Dès 1947, l'UIP a été, de fait, parmi les premières organisations à obtenir le statut consultatif général auprès du Conseil économique et social. Cette relation privilégiée, comme l'a souligné l'Ambassadeur de l'Inde dans son excellente présentation du projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui, a connu un nouvel essor en 1996, date de l'accord de coopération conclu entre l'UIP et l'ONU.

Inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale, ce point fait désormais chaque année l'objet d'un débat en plénière à l'occasion de l'examen du projet de résolution. C'est dire l'importance que les États Membres lui accordent, comme l'atteste également l'adoption, chaque année, du projet de résolution par consensus.

L'Union européenne se félicite des évolutions récentes visant à associer plus étroitement encore nos parlements à l'activité de l'ONU. Au cours des derniers mois, la communauté internationale a réaffirmé, de manière solennelle et au plus haut niveau, son souhait de voir le rôle des parlements dans la vie internationale plus nettement confirmé. Ce voeu a été clairement exprimé par les élus du peuple eux-mêmes, lors de la Conférence des présidents des parlements nationaux, organisée par l'UIP au Siège de l'ONU du 30 août au 1er septembre 2001.

Ce même message a également été rappelé avec force dans la Déclaration du millénaire adoptée le 8 septembre dernier. Les chefs d'État et de gouvernement ont ainsi décidé à cette occasion, et je les cite :

« De renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire,

dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes ». (*résolution 55/2, par. 30*)

Conformément à l'esprit de ces messages délivrés par les plus hautes autorités de nos pays, l'Union européenne souhaite que soit pleinement reconnue la contribution de la diplomatie parlementaire à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

L'adoption à l'unanimité de la déclaration des présidents des parlements, intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire » a indéniablement constitué l'un des temps forts de cette Assemblée du millénaire. Elle aura confirmé le rôle que peuvent jouer les parlements nationaux au niveau international dans le rapprochement entre les peuples, et partant, dans la construction d'un monde plus pacifique, plus démocratique et plus prospère. Elle confirme, pour l'avenir, que la voix des parlementaires peut et doit être entendue dans le concert des Nations. L'Union européenne est convaincue, et c'est le sens de son coparrainage aujourd'hui, que le projet de résolution A/55/L.20 qui nous est soumis à l'Assemblée générale permettra aux parlementaires de tous les pays de mieux faire entendre leur voix.

En appelant l'Organisation des Nations Unies, à une relation nouvelle et renforcée avec l'Union interparlementaire, l'Assemblée générale fait preuve de son engagement en faveur de l'ouverture des Nations Unies aux peuples eux-mêmes, aux opinions publiques, à la société civile internationale. Cet effort d'ouverture s'inscrit dans le droit fil des initiatives les plus récentes du Secrétaire général tout au long de cette Assemblée du millénaire, et je saisis l'opportunité qui m'est offerte ici pour les saluer au nom de l'Union européenne. Il devra, à terme, se traduire par un effort collectif d'imagination et d'audace, afin de donner à la plus ancienne des institutions politiques internationales toute la place qui lui revient au sein des Nations Unies.

M. Schloten (Allemagne) (*parle en anglais*) : En tant que Président du Groupe des Douze Plus de l'Union interparlementaire (UIP), qui regroupe 43 États membres et deux assemblées parlementaires, c'est un moment important pour moi que de m'adresser à cette assemblée pour souligner l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Cette question importante a été

traitée par l'Assemblée au cours des années précédentes. Les représentants de nombreux pays ont signalé que les parlementaires du monde entier et ceux qui sont membres de l'UIP ont un rôle plus décisif à jouer que par le passé.

Beaucoup de présidents ou de parlementaires présents à la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui s'est tenue récemment à New York, ont été très heureux d'écouter le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, et le Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, M. Theobald Gurirab, lorsqu'ils ont pris la parole à cette conférence. En déclarant qu'aucun groupe de dirigeants n'était mieux placé pour exprimer les intérêts de leurs citoyens à une époque de mondialisation que les chefs de parlements, qui représentent les peuples du monde, le Secrétaire général a signalé vigoureusement le poids croissant des parlements dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui.

Le point de vue du Secrétaire général, à savoir que la voix des parlements doit être entendue et que si la démocratie veut s'épanouir au niveau mondial, les peuples du monde doivent surmonter leurs divergences et s'unir en vue de la recherche des intérêts communs de l'humanité, a besoin d'obtenir tout notre appui. S'il insiste sur la nécessité, maintenant plus que jamais, d'une vision parlementaire des relations internationales, ceci signifie que l'Organisation des Nations Unies a besoin d'une dimension parlementaire, d'un élément parlementaire et d'un soutien parlementaire pour toutes ses activités. Cette dimension parlementaire peut et doit être fournie par la seule organisation parlementaire internationale dans le monde, l'Union interparlementaire, qui a été fondée en 1889.

L'allocation du Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale à la Conférence des présidents a souligné que l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies doivent désormais trouver de nouvelles méthodes pour aller au-delà de la simple coopération; qu'elles doivent s'efforcer d'établir des liens solides, une interaction mutuelle fondée sur des points communs.

La quatrième partie de la déclaration adoptée à l'unanimité par les présidents des parlements, intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire », traite clairement de la dimension parlementaire de la coopération internationale. Tous les parlements du monde et leur organi-

sation, l'UIP, sont appelés à conférer une dimension parlementaire à la coopération internationale. Cet appel ne doit pas seulement être compris comme une invitation à mettre en oeuvre un programme. Il faut aller beaucoup plus loin : il faut le comprendre comme un effort constant pour que l'ONU et l'UIP travaillent ensemble. Ceci veut dire qu'il faut doter l'ONU d'un organe parlementaire particulier, dont les fonctions consistent à la soutenir dans l'instauration de la démocratie et d'États fondés sur la primauté du droit à l'échelle mondiale, et à faciliter la mise en application des différents programmes.

Une coopération plus étroite et une interaction mutuelle de la part des deux organes internationaux, l'UIP et l'ONU, serait beaucoup plus apte à renforcer les mécanismes du contrôle démocratique et à prêter une légitimité à l'ONU que si chaque organisation essayait d'atteindre ces objectifs séparément. Si, dans ce contexte, l'UIP peut agir en tant que dimension parlementaire ou en tant que bras de l'ONU, la capacité opérationnelle de l'ONU dans le monde d'aujourd'hui reposerait sur des fondements encore plus solides.

En ce qui concerne la réunion d'aujourd'hui à l'Assemblée générale, le Groupe des Douze Plus de l'UIP a examiné en profondeur le contexte du projet de résolution sur laquelle on se prononcera ici même. Tous les membres se sont prononcés fortement en faveur de l'idée de demander au Secrétaire général, en consultation avec les États membres et l'UIP, d'examiner les moyens d'établir des relations nouvelles et renforcées entre l'UIP et l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires.

Nous sommes prêts et disposés à apporter notre contribution pour examiner comment ces relations devraient s'organiser. Je sais que l'UIP ne sera pas le « parlement des Nations Unies ». Bien que je sois favorable à l'idée d'avoir une assemblée parlementaire de l'Organisation des Nations Unies, telle l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je comprends que des contraintes politiques et juridiques iraient à l'encontre de cette vision. Néanmoins, nous devons être clairs quant à la façon dont cette dimension ou composante parlementaire serait acceptée par l'ONU, ainsi qu'à son mode de fonctionnement. Je veux éviter de parler de deux organisations mondiales indépendantes, existant côte à côte.

En conséquence, nous devons essayer de rapprocher davantage l'ONU et l'UIP; pour cela, il faudra

organiser des conférences communes, rassembler les parlementaires, les membres de l'Assemblée générale et les représentants de l'ONU dans un dialogue permanent, par le biais de réunions et de sessions au Siège de l'ONU, afin d'échanger de façon permanente les vues sur ce qui est nécessaire pour renforcer la démocratie, établir un État fondé sur la primauté du droit et sur des valeurs communes dans le monde entier.

Les événements récents ont clairement démontré que la collaboration des parlements avec l'ONU doit être améliorée et peut être renforcée. Comme le Secrétaire général l'a dit, la voix des parlementaires doit être entendue dans le monde entier. Nous devons être convaincus que les objectifs que nous nous efforçons d'atteindre pourront être réalisés si l'UIP et l'ONU continuent de travailler en étroite collaboration. Les 43 pays membres du Groupe des Douze Plus – les démocraties fondées sur l'état de droit – offrent leurs bons offices pour aider à instaurer la stabilité dans un monde de plus en plus complexe.

J'invite sincèrement tous les membres présents à voter en faveur du projet de résolution. Un vote favorable serait le premier pas vers une coopération plus profonde et plus étroite entre les deux organisations afin de créer un système unique qui serve l'intérêt de tous.

M. Ka (Sénégal) : L'examen, chaque année, par l'Assemblée générale, de l'état de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire témoigne de l'intérêt tout particulier que la communauté internationale accorde aux deux organisations qui interviennent dans différents domaines, dans le cadre bien compris d'un partenariat mutuellement avantageux.

Avant de poursuivre mon intervention je voudrais saluer la présence de mon ami le Président Udovenko du Parlement ukrainien, de lui souhaiter la bienvenue et surtout de le féliciter pour son discours très inspiré.

Il me plaît tout spécialement de noter avec satisfaction, la tenue, du 30 août au 1er septembre 2000, de la Conférence des présidents des parlements nationaux, organisée à l'occasion de l'Assemblée du millénaire. En tenant cette conférence au Siège de l'ONU, dans le dessein d'exprimer à l'ONU le soutien que les assemblées nationales comptent désormais apporter, de manière significative, à la coopération internationale, l'Union interparlementaire ne posait-elle pas là un acte historique en inscrivant sa démarche dans la trajectoire

d'un partenariat nouveau? Partenariat nouveau – il en fut un – qui ambitionne de couvrir des domaines déterminants et sensibles des relations internationales comme celui de la paix et de la sécurité, celui du développement économique et social, de la promotion des droits de l'homme et de la solidarité entre les êtres humains.

Intervenant dans le débat de cette Conférence historique, M. Cheikh Abdoul Khadre Cissokho, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, faisait remarquer avec pertinence, et je le cite :

« Les parlements sont les authentiques porte-parole des peuples parce qu'ils en sont l'émanation, tout autant que l'expression de la volonté souveraine. Un parlement mondial peut apporter aux gouvernements représentés dans une communauté des nations, une contribution déterminante dans l'équilibre de la planète, l'enracinement de la paix, du progrès économique et social et de la primauté de la personne humaine. »

Ma délégation considère que ces objectifs doivent constituer, de nos jours, le socle sur lequel doit reposer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Parmi les objectifs prioritaires qui interpellent aujourd'hui l'ONU et l'Union interparlementaire, figure la nécessité de promouvoir le développement des pays pauvres dans un univers où les deux organisations doivent toujours agir de concert, afin que la mondialisation, devenue un fait incontournable, soit équitable et susceptible d'apporter des réponses adéquates aux aspirations et intérêts de nos peuples.

Reprenant à son compte les préoccupations de cette grande partie de l'humanité qui ne bénéficie pas de la mondialisation, l'Union interparlementaire avait alors débattu, à la Conférence de Berlin de 1999, de la nécessité d'une révision en profondeur de l'architecture financière internationale, et demandé que des initiatives spéciales soient prises en faveur des pays du Sud.

Le rapport du Secrétaire général nous permet, par ailleurs, de mesurer l'ampleur et la diversité de la coopération entre l'ONU et l'UIP. Ainsi, au cours de cette année, l'UIP a continué d'examiner des questions relatives au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales, au dialogue des civilisations et des cultures, au Moyen-Orient, au développement économique et social, à l'environnement, à la démocratie, à la bonne

gouvernance et à la parité entre les hommes et les femmes.

Dans le domaine du désarmement et de la paix, mon pays a pris note avec satisfaction, qu'à la Conférence tenue à Amman en avril et en mai 2000, l'UIP a renouvelé son appui aux efforts de désarmement entrepris par les Nations Unies, en demandant aux parlements membres d'encourager tous les pays à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. À l'occasion de cette même conférence, l'UIP s'est félicitée de la proclamation, par l'Assemblée générale, de l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et a décidé d'apporter sa contribution au succès de cette belle initiative.

Sur la question du Moyen-Orient, je voudrais, personnellement, témoigner, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de la participation remarquable de l'UIP à la réunion de Hanoi, en janvier 2000, au cours de laquelle l'Union a renouvelé son appui au processus de paix par le biais du dialogue entre les délégations parlementaires de la région de l'Asie. À Rome, en février 1999, l'Union avait participé, de manière remarquable, à la conférence sur la promotion du Projet Bethléem 2000 lancé par l'Autorité palestinienne et soutenu par le Comité.

Ce tableau, qui n'est pas exhaustif, démontre non seulement la vitalité de la coopération existant entre l'ONU et l'UIP, mais illustre aussi la convergence des actions et la parfaite compatibilité des buts et objectifs des deux organisations.

Je voudrais terminer en soulignant que pour trouver sa vocation et sa fonction optimale, notre monde a besoin que gouvernements et parlements, réunis autour de valeurs communes et d'idéaux partagés, cheminent et oeuvrent ensemble au service d'un seul combat, celui de la primauté de la personne humaine, du droit, de la justice et du progrès économique, social et culturel. C'est là tout le sens à donner à la coopération bénéfique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et c'est aussi la raison pour laquelle ma délégation appuie et espère que le projet de résolution que mon ami l'Ambassadeur de l'Inde a présenté avec éloquence emportera l'adhésion de tous.

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la délégation indonésienne de prendre

la parole au titre du point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Avant de poursuivre, je voudrais saisir cette occasion pour faire part aux représentants de l'importance que nous attachons au renforcement de la coopération entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies qui, à notre avis, devrait devenir la norme au cours du nouveau millénaire. Cette coopération est indispensable si nous voulons que l'ONU soit une organisation efficace, vivante et réformée qui sache répondre aux préoccupations et aux intérêts de la vaste majorité de ses États Membres, les pays en développement.

La Conférence des présidents des parlements nationaux qui s'est tenue à New York parallèlement à l'Assemblée du millénaire, et à laquelle ont participé 150 présidents venant de 138 pays et 1 000 délégués, a été un événement important, qui a permis de renforcer le rôle que jouent les parlementaires dans les relations internationales, en général, et s'agissant de promouvoir les objectifs de l'ONU, en particulier. Cette rencontre a également répondu à un double objectif en aidant les parlementaires à mieux comprendre les objectifs et principes de l'ONU, tout en permettant à l'Organisation d'entendre les vues des parlementaires sur les questions de fond qui font l'objet d'un examen par les États Membres. Nous sommes très heureux de signaler que les parlementaires indonésiens, sous la direction du Président du Parlement, M. Akbar Tanjung, ont eux aussi participé à la Conférence et ont apporté des contributions substantielles.

La tenue de la cent quatrième Conférence de l'Union interparlementaire à Jakarta, le mois dernier, a marqué un autre jalon important dans les efforts soutenus que fait l'UIP pour contribuer activement au renforcement de la coopération internationale. Dans la série de résolutions qu'elle a adoptées sur des questions d'intérêt mondial, la Conférence préconise le maintien de la démocratie constitutionnelle comme condition préalable essentielle pour garantir le respect des droits de l'homme; la participation de tous les secteurs de la société, y compris les femmes, les minorités et d'autres groupes vulnérables de la société, aux processus démocratiques, un engagement renouvelé à engager un dialogue et des négociations pour assurer le règlement des différends et des divisions internes et la promotion d'une culture de la démocratie, la bonne gouvernance et les droits démocratiques des citoyens.

Sur le front économique, la Conférence a engagé les pays développés et les pays en développement à

réaliser un développement à visage humain et à lancer de nouvelles initiatives de développement durable dans le contexte de la mondialisation en vue d'assurer la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier les délégations de parlementaires qui ont participé à cette Conférence et en ont assuré le succès.

Face aux dures réalités que nous rencontrons, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire est devenue indispensable. Dans ce contexte, il est encourageant de noter que d'après le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/55/409, les deux organisations ont, au cours de cette année, entrepris des actions complémentaires dans plusieurs domaines, dont certains ont été recensés dans le rapport, notamment la coopération pour la promotion de la paix et la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, et du développement social et économique. Ils constituent en effet les fondements sur lesquels reposent la sécurité de tous les États, le règlement des différends et des conflits par des voies pacifiques, et la création d'un système international équitable qui conduira à éliminer la faim, la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie.

Le développement, qui doit être un processus continu, représente une condition préalable de la paix. Mais ces deux objectifs doivent être poursuivis de front. Il incombe avant tout à la communauté internationale d'adopter des mesures urgentes et fermes pour venir à bout de ces fléaux séculaires de l'humanité.

La démocratie est devenue un mouvement mondial. Il est largement reconnu qu'un système démocratique de gouvernance permet de garantir les libertés du peuple et d'assurer la transparence et la responsabilité dans les processus de prise de décisions; en outre, la démocratie favorise la recherche de solutions durables aux problèmes politiques, économiques et sociaux. Les citoyens de ces pays ont aujourd'hui la possibilité de choisir leur propre destinée. Mais ils ont besoin de temps pour se développer et acquérir de la maturité. Dans une époque complexe et incertaine d'interdépendance et de mondialisation, ces États doivent relever le défi qui consiste à consolider leurs acquis démocratiques et à accélérer leur progrès socio-économique dans un système d'États-nations, conformément aux buts et principes qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, le rôle que jouera l'ONU pour appuyer ces nouvelles démocraties revêtira une grande importance. L'Organisation devrait continuer d'examiner de nouvelles idées et de nouvelles démarches concernant la promotion future des idéaux démocratiques définis par ces États, par les milieux universitaires et par la société civile.

Mus par le désir de réaliser les objectifs universels de la paix et de la prospérité pour tous et en vue de promouvoir une coopération internationale juste et équitable, nous, Indonésiens, nous engageons à apporter notre contribution en participant activement aux efforts conjoints menés par l'ONU et l'Union interparlementaire pour faire de notre monde un lieu où les peuples pourront vivre dans l'harmonie. Nous réaffirmons aussi notre engagement à coordonner les positions de ces deux organisations éminentes, mais néanmoins distinctes, sur les questions ayant trait à la paix et la sécurité, au développement et à l'élimination de la pauvreté. Ainsi, nous pourrions faire entendre une voix unanime et manifester le courage et la détermination voulus pour transformer de manière radicale les relations entre les nations.

C'est dans cet esprit que l'Indonésie s'est jointe à d'autres États Membres pour coparrainer le projet de résolution sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire », tel qu'il figure dans le document A/55/L.20.

M. Kafando (Burkina Faso) : La délégation du Burkina Faso a l'honneur de prendre la parole sur le point « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ». Elle voudrait, à cet effet, rappeler la résolution 54/12 de l'Assemblée générale, en date du 27 octobre 1999, dans laquelle celle-ci prenait note avec satisfaction des résolutions adoptées et des activités exécutées par l'Union interparlementaire, à l'appui des activités de l'Organisation des Nations Unies dans divers domaines essentiels de la vie internationale.

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. Créée en 1889, elle constitue le foyer par excellence de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale. À travers ses activités, elle oeuvre pour la paix et la coopération entre les peuples et pour l'affermissement de la démocratie représentative. À cette fin, l'UIP favorise les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre les parlements et les

parlementaires de tous les pays; elle examine les questions d'intérêt international et se prononce à leur sujet, en vue de susciter une action des parlements et des parlementaires; elle contribue à une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions représentatives ainsi qu'au renforcement et au développement de leurs moyens d'action.

En ce début du troisième millénaire, il est définitivement établi dans toutes les nations civilisées que le principe de la démocratie représentative et de la gouvernance constitue un impératif absolu à toute perspective de développement, de paix et d'émancipation des peuples. Ce principe a donné lieu à un grand courant de démocratisation sur tous les continents. Aucun pays n'échappe à ce processus et ceux qui font de la résistance ne font que retarder une échéance inexorable qui s'intègre dans une dynamique de la civilisation universelle. Ainsi, l'institution parlementaire a pris une place de plus en plus importante au sein des sociétés et parmi les autres institutions étatiques et républicaines. Elle est désormais le garant de la démocratie et des droits de l'homme, le symbole de la nation et de son unité, la représentation de l'intérêt général et national.

Au plan international, une diplomatie parlementaire s'est mise en place et permet à nos différents parlements de se concerter et d'oeuvrer davantage à créer les conditions démocratiques pour la paix sociale, la sécurité, le développement et la coopération internationale. L'UIP est l'expression institutionnelle de la coopération interparlements. Bien qu'assez ancienne, elle constitue une institution novatrice dans la vie internationale.

Le Burkina Faso, bien entendu, n'a pas résisté au vent de ce renouveau démocratique. Dans le cadre des institutions actuelles de la quatrième République, il dispose d'une démocratie assez jeune qui trouve ses fondements dans la Constitution adoptée par référendum le 2 juin 1991. Notre processus démocratique est ainsi à sa dixième année et à sa deuxième législature.

L'UIP constitue pour le jeune Parlement du Burkina Faso, un cadre d'information, d'échanges et de renforcement. Notre parlement participe systématiquement à toutes les rencontres de l'UIP afin de renforcer ses capacités et de partager ses expériences. C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso a été désigné, pour abriter la cent sixième Conférence interparlementaire, qui se tiendra à Ouagadougou du 9 au 15 septembre 2001. La Conférence est le principal or-

gane statutaire de l'UIP dont elle exprime les positions et orientations globales. La dernière Conférence des présidents des parlements, tenue du 30 août au 1er septembre 2000, ici même à New York, en prélude à l'Assemblée du millénaire, et qui a rassemblé quelques 150 présidents de parlements et près de 1 000 délégués, a confié au Burkina Faso la fonction de rapporteur général. Cela témoigne de la relation privilégiée que notre pays entretient avec l'UIP, pour le renforcement de cette institution et pour la consolidation du processus démocratique dans le monde.

S'agissant de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, qui est l'objet même de notre débat, le Burkina Faso apporte tout son appui au projet de résolution qui nous est soumis et dont, au demeurant, il est coauteur. Pour ma délégation, il y a un intérêt majeur et évident à entretenir et à développer cette coopération. Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire », document A/55/409, établit l'ampleur et la diversité des domaines possibles de cette coopération. Au reste, la coopération entre l'ONU et l'UIP dispose déjà d'instruments d'expression. En effet, en novembre 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'adoption d'une résolution a exprimé son souhait de renforcer la coopération avec l'UIP et de l'inscrire dans un cadre nouveau et approprié. Elle a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour conclure un accord à cette fin. Cet accord, signé le 24 juillet 1996, au Siège de l'ONU, porte sur d'importants domaines de la vie internationale dont, entre autres, la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie, la gouvernance et les questions de parité entre hommes et femmes.

De manière générale, la mise en oeuvre du droit international en droit interne passe par le parlement. De manière spécifique, en rapport avec les Nations Unies, cette mise en oeuvre porte sur les résolutions et décisions de l'ONU, les ratifications et autres procédures d'adhésion aux traités et conventions des Nations Unies. Il est, par conséquent, important que la coopération se développe entre ces deux entités – l'une, principale source du droit international, l'autre, institution d'acceptation du droit international en droit interne.

Toutes ces considérations témoignent éloquentement du rôle supplétif et irremplaçable que jouent les parlements et les parlementaires dans les relations in-

ternationales. En raison de cette interaction et de cette corrélation, il devient impérieux que la coopération entre l'ONU et l'UIP soit pleinement renforcée. À notre avis, la meilleure manière consisterait à la formaliser davantage en conférant à l'UIP, à l'instar de certaines autres organisations, un statut bien précis.

Tel est notre voeu; tel est le souhait du Burkina Faso. Nous invitons donc cette Assemblée à adopter par consensus le projet de résolution dont nous sommes saisis et que mon ami, l'Ambassadeur Ling, a si magistralement présenté.

M. Bulkachuwa (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria est heureux d'être coauteur du projet de résolution élaboré par l'Inde.

Nous attachons une grande importance à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP), car notre pays est récemment revenu à un système de gouvernance démocratique après de nombreuses années de dictature militaire. Il est bien connu que la première victime de tout changement de gouvernement par la force est la branche législative, car les représentants élus du peuple sont démis par les usurpateurs du pouvoir à la suite d'un tel changement illégal de gouvernement.

Par conséquent, la branche législative de toute démocratie naissante est invariablement la moins exposée aux processus de gouvernance et, en conséquence, celle qui a la capacité et la mémoire institutionnelle les plus faibles. Il est donc important que nous adoptions des mesures aux niveaux national, sous-régional, régional et même mondial, afin de renforcer et de consolider les activités de cette branche importante du gouvernement qui, avec les branches exécutive et judiciaire, forme le trépied sur lequel reposent les démocraties représentatives modernes.

Il est encourageant de noter que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire est sans cesse approfondie et élargie dans sa portée et son contenu, bien que ce soit un point inscrit depuis assez peu de temps à notre ordre du jour. Il est particulièrement réconfortant de constater que l'Union interparlementaire elle-même a mené de nombreuses activités à l'appui de l'Organisation des Nations Unies, surtout dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit humanitaire international et des droits de l'homme, de la démocratie et des questions d'égalité des sexes, etc.

Le Nigéria tient absolument à être témoin du développement de cette relation mutuellement bénéfique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Les programmes de mise en place des institutions de l'UIP ont, dans le passé, beaucoup profité à un certain nombre de pays d'Afrique. Au moment où l'on consolide la démocratie sur le continent, nous espérons que ces programmes, ainsi que d'autres programmes conçus spécifiquement pour les démocraties naissantes en Afrique, seront lancés dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire.

Il serait téméraire de croire bien assuré le succès de la démocratie dans des pays qui viennent récemment d'adopter ce système de gouvernance. Souvent, les discussions énergiques et les voix et points de vue présentant d'autres possibilités, qui font inévitablement partie du processus démocratique, peuvent être confondus avec un désaccord ou un différend, ce qui entraîne un mécontentement latent dans le corps politique. Il n'y a aucun domaine dans lequel cette méprise ne risque davantage de survenir que dans le domaine législatif, où les responsabilités sont clairement définies pour les branches législative et exécutive. Il est donc important que le rôle des fonctionnaires et des représentants des pouvoirs publics dans ces deux branches soit harmonisé, au niveau tant du gouvernement que des partis. L'élaboration de programmes, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, destinés aux parlements africains, y compris des membres des partis d'opposition, est par conséquent fort bienvenue.

La délégation du Nigéria espère que ce programme de coopération et de mise en place des institutions continuera à être renforcé pour le bien des peuples d'Afrique, alors que les désirs et les aspirations légitimes de beaucoup d'entre eux ne sont pas encore satisfaits. Bien que cela pourrait être dû à l'insuffisance des ressources dont souffrent les pays africains, dans de nombreux cas, c'est aussi dû à l'absence de gouvernement représentatif ou, même s'il existe, à une mauvaise compréhension du rôle respectif des différentes branches du gouvernement.

Nous félicitons l'UIP de s'attacher à aider l'Organisation des Nations Unies à introduire une dimension parlementaire dans ses travaux. Nous demandons qu'une évaluation rigoureuse des domaines prioritaires soit entreprise, étant donné la limitation des ressources. À cet égard, la démocratie et le développe-

ment, et en particulier la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'exercice effectif des responsabilités, devraient bénéficier d'une grande attention. Une attention prioritaire doit aussi être accordée au développement économique des démocraties naissantes, y compris en privilégiant les objectifs qui sont l'annulation de la dette, l'élimination de la pauvreté et l'éradication de la pandémie VIH/sida, ainsi que d'autres maladies mortelles comme le paludisme et la tuberculose. Les parlements nationaux doivent aussi aider l'Organisation des Nations Unies à examiner rapidement et à approuver, le cas échéant, toutes les mesures visant à gérer et résoudre les conflits. Une activité législative ferme est nécessaire au plan national pour relever ces défis et pour traduire les accords internationaux en lois appropriées.

Enfin, je voudrais, au nom de la délégation du Nigéria, féliciter tous ceux qui sont intervenus aux fins de nouer cette relation multiforme entre l'Organisation des Nations Unies, ses programmes et institutions spécialisées, et l'Union interparlementaire. Le Gouvernement et le peuple du Nigéria sont prêts à jouer leur rôle pour faciliter la réalisation des objectifs de cette relation.

M. Uddin (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le point 26 de l'ordre du jour, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ». Nous apprécions beaucoup le rôle de l'UIP dans l'adoption de résolutions et la conduite d'activités à l'appui des actions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de l'homme, de la démocratie, de la gouvernance et des questions d'égalité des sexes.

Le Bangladesh, avec beaucoup d'autres pays démocratiques, a participé à la récente Conférence du millénaire des présidents de parlements nationaux, à New York, où ils ont adopté par consensus « La vision parlementaire pour la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire ».

Nous croyons fermement aux idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et, une fois de plus, nous appelons les États Membres à travailler ensemble pour relever les principaux défis auxquels fait face la communauté mondiale : réalisation de la paix et de la sécurité internationales, démocratie, respect des droits

de l'homme, développement durable et progrès sociaux qui en découle. Nous réaffirmons les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'Union interparlementaire (UIP) et promettons d'oeuvrer à la création d'une culture de démocratie.

En tant que membre du Parlement national, je puis déclarer fermement que le Bangladesh est attaché à la démocratie et fera tout ce qui est nécessaire pour défendre la démocratie et les principes démocratiques. Je profite aussi de cette occasion pour rappeler, avec fierté et respect, les sacrifices faits par des millions de mes compatriotes, en 1971, pour établir le règne de la démocratie. Sur ce point, je veux citer la déclaration faite par le Président de notre parlement national devant la Conférence du millénaire des présidents de parlements nationaux. Il a dit :

« Nous sommes peut-être les représentants des pays les moins développés, mais nous ne représentons pas les démocraties les moins développées, et c'est pourquoi nous avons le désir et sommes impatients d'affirmer notre indépendance économique et d'exploiter les avantages de la mondialisation. »

Le Bangladesh se réjouit des efforts de l'UIP pour encourager l'action parlementaire à l'appui des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, du Sommet mondial pour le développement social et des activités de suivi ultérieures. Nous nous félicitons aussi du rôle joué par l'UIP dans l'organisation, le 7 juin 2000, d'une consultation tripartite entre gouvernements, parlements et organisations internationales sur le thème « La démocratie par le partenariat entre hommes et femmes ». Les consultations de l'UIP sont effectivement fort utiles aux parlements nationaux pour en faire des organes législatifs modernes disposant d'une information à jour.

Le Bangladesh demande que l'UIP participe à l'Année internationale pour la culture de la paix qui est en cours, et demande son appui pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, qui va commencer. Nous croyons que l'UIP peut jouer un rôle majeur pour établir la paix mondiale, le respect des droits de la personne et la bonne gestion des affaires publiques, étant donné que dans chaque pays du monde, les législateurs peuvent utiliser leurs processus législatifs respectifs pour atteindre tous ces objectifs.

En ce qui concerne le problème de la paix, je veux citer le cheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh :

« Il existe une seule valeur, un seul idéal, un seul rêve commun à nous tous, qui est la paix. Nous chérissons grandement la paix. Nous la considérons d'une importance cruciale pour le monde. Nous y voyons un droit humain fondamental. Et nous sommes déterminés à atteindre, soutenir, promouvoir et renforcer la paix à tout prix. »

Enfin, le Bangladesh se réjouit de la vision du Secrétaire général, qui escompte une coopération accrue entre l'ONU et l'Union interparlementaire; et croit fermement que ce lien débouchera sur quelque chose de remarquable pour l'humanité à l'aube de ce nouveau millénaire. C'est pourquoi nous sommes devenus l'un des parrains du projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, présenté par le représentant de l'Inde. À travers cet effort, nous espérons que la voix des hommes et femmes du monde entier se fera entendre d'une façon plus fréquente et plus claire.

M. Ferguson (Australie) (*parle en anglais*) : En tant que l'un des deux conseillers parlementaires de la délégation australienne à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, je suis heureux de participer à ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

L'Australie soutient ardemment les efforts de l'ONU, de l'UIP et des États Membres pour renforcer les liens entre les deux organisations. En particulier, nous appuyons le projet de résolution présenté par la délégation indienne, qui demande à ce que nous cherchions les moyens par lesquels l'ONU et l'UIP pourront développer une relation nouvelle et officialisée qui soit le reflet de la nature particulière de l'UIP et de la contribution que chacun de ces organes peut apporter au travail de l'autre.

Composée de parlements et d'assemblées nationales de plus de 140 pays, ainsi que de 38 organisations internationales jouissant du statut d'observateur, l'UIP constitue un cadre unique de discussion et d'échange sur plusieurs sujets – de la paix et de la sécurité internationales à la promotion des droits de l'homme et à l'environnement.

Par ses conférences et ses rapports, l'UIP a la possibilité de fournir à l'ONU et à d'autres organes des

perspectives différentes – des perspectives de législateur – du monde entier sur les questions concernant la communauté internationale. Ces perspectives peuvent s'accorder avec les vues du gouvernement en place, mais elles peuvent également refléter d'autres intérêts et préoccupations politiques, y compris ceux de groupes communautaires, d'organisations non gouvernementales, de milieu d'affaires et de syndicats. Une perspective de législateur, comme celle du secteur privé ou de la société civile en général, est inestimable pour les délibérations et la prise de décisions au niveau intergouvernemental.

L'Australie pense qu'il existe des possibilités de coordination accrue entre l'ONU et l'UIP. Dans une relation plus formalisée, il serait possible pour l'UIP de structurer ses conférences et ses travaux et les adapter aux domaines de discussion de l'ONU, en étudiant par exemple les effets de la mondialisation sur l'emploi et les normes de travail, ou l'élaboration de stratégies pour lutter contre le VIH/sida.

Nous notons que l'UIP a une structure efficace. Elle est, en effet, organisée en comités et pourrait contribuer utilement, par ses enquêtes et rapports, aux délibérations de l'ONU. L'UIP pourrait, par exemple, soumettre des rapports à des commissions particulières de l'Assemblée générale de l'ONU en vue de leur examen approfondi.

L'un des défis qui ne cessent de se poser à l'ONU et à ses États Membres concerne la façon de maintenir l'appui aux buts et objectifs du système international au sein des législatures et législateurs nationaux. Ce défi, loin de disparaître, devient de plus en plus ardu alors que les gouvernements et les peuples s'efforcent de faire face aux effets considérables de la mondialisation socioéconomique.

Tout comme l'UIP peut apporter une contribution aux délibérations de l'ONU, elle peut également fournir une plate-forme pour promouvoir la compréhension et le soutien parlementaires pour les travaux de l'ONU. Il y a surtout le fait que l'UIP, par le biais de ses membres, peut corriger certaines des idées fausses à l'égard de l'ONU et assurer un examen parlementaire accru des avantages et des obligations inhérents à la participation au système des Nations Unies.

L'avenir de l'Organisation des Nations Unies dépend considérablement de la capacité de celle-ci d'assurer l'attachement continu des États Membres au système des Nations Unies. Cette consolidation doit

commencer par l'établissement de partenariats plus efficaces avec des organisations telles que l'UIP et ses membres, en vue d'identifier de nouveaux domaines de coopération.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous remercions le Représentant permanent de l'Inde de la présentation qu'il a faite du projet de résolution et nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire durant l'année écoulée. Il y a quelques mois, du 30 août au 1er septembre 2000, la Conférence des présidents des parlements nationaux a été convoquée dans cette même salle peu avant l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale – l'Assemblée du millénaire des Nations Unies.

La tenue de cette conférence a constitué un jalon important dans la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, instance internationale reflétant les aspirations et préoccupations des États, et l'Union interparlementaire, qui représente les préoccupations et espoirs des peuples du monde. Cette conférence a souligné l'importance des relations entre ces deux organisations ainsi que la nécessité, pour l'ONU, de tenir compte des opinions, propositions et décisions de l'UIP, vu que celles-ci reflètent les opinions de parlements qui représentent les peuples, mot qui est mentionné au tout début de la Charte des Nations Unies : « Nous, les peuples des Nations Unies ».

L'ONU a plus que jamais besoin d'entendre l'avis des peuples vu l'important déséquilibre international et les efforts déployés par les États-Unis pour contrôler la prise de décisions au sein des organes de l'ONU afin de servir leurs intérêts égoïstes. Les efforts de l'UIP pour faire entendre la voix des peuples au sein de l'ONU ajoutent une dimension démocratique au processus international de prise de décisions et renforcent la primauté du droit. La conclusion de l'accord de coopération entre l'ONU et l'UIP, en 1996, continue d'accorder un grand intérêt aux activités internationales qui renforcent celles de l'ONU, notamment dans les domaines de maintien de la paix, du développement socioéconomique, du droit international et des droits de la personne.

Je voudrais souligner l'importante contribution que la Conférence de l'UIP a apportée à sa cent quatrième session, tenue à Jakarta, en adoptant une résolution sur les sanctions économiques. Cette résolution

souligne, en effet, l'attention accrue de l'Union aux problèmes auxquels les peuples sont confrontés en raison des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Les principes qui figurent dans cette résolution sont considérés comme des principes directeurs en matière de sanctions, et l'ONU devrait en tenir compte car elles reflètent l'opinion des représentants des peuples du monde.

Point 8 de l'ordre du jour

Organisation des travaux de la cinquante-cinquième session

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les représentants sur une prorogation des travaux de la Quatrième Commission.

Les membres se rappelleront qu'à sa 9e séance plénière du 11 septembre 2000, l'Assemblée générale a adopté la recommandation du Bureau de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, selon laquelle la Quatrième Commission devrait achever ses travaux le jeudi 9 novembre 2000. Mais j'ai été informé par le Président de cette commission que celle-ci ne pourra pas finir ses travaux à cette date.

Je crois comprendre que la Commission aurait besoin de se réunir jusqu'au vendredi 17 novembre 2000. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de proroger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 17 novembre 2000?

Il en est ainsi décidé.

La dernière résolution en date a souligné qu'il est nécessaire d'éviter des sanctions économiques et que, dans les cas où ces sanctions sont imposées, leurs objectifs doivent être définis avec précision et leur action limitée dans le temps. De plus, elle souligne que les sanctions économiques globales sont à éviter autant que possible parce qu'elles font souffrir trop de personnes innocentes et qu'il conviendrait d'assortir à ces sanctions des exemptions pour raisons humanitaires.

Pour ce qui est des sanctions économiques imposées à l'Iraq, la résolution de l'Union interparlementaire comprend un paragraphe très clair – le quatrième paragraphe du dispositif – qui « invite le Conseil de sécurité à lever les sanctions économiques à caractère global imposées par les Nations Unies, y compris celles qui visent l'Iraq, et à réévaluer tous les autres régimes de sanctions actuellement en vigueur à la lumière des

principes énoncés ci-dessus ». Il ne fait aucun doute que cet appel reflète le désir des peuples du monde de mettre fin aux conséquences désastreuses des sanctions globales sur les pays visés et de veiller à ce que le Conseil de sécurité assume la responsabilité de la souffrance des peuples qui subissent ces sanctions. Le Conseil est appelé à obtempérer à l'appel de l'Union interparlementaire, qui représente les peuples du monde, et de lever les sanctions globales imposées à l'Iraq s'il veut être fidèle au mandat qui lui a été confié au nom des États Membres de l'ONU. Nous prions l'Union interparlementaire d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de sa résolution sur les sanctions afin d'astreindre le Conseil de sécurité à renoncer au recours aux sanctions comme moyen de coercition politique et économique destiné à priver les peuples de leurs droits fondamentaux.

Pour terminer, nous tenons à insister de nouveau sur la nécessité de développer et d'approfondir les relations entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies de façon à y intégrer tous les organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, en vue de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux organisations. Partant de ce principe, l'Iraq se porte coauteur du projet de résolution figurant dans le document A/55/L.20.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il n'est pas de tâche plus urgente et plus importante que la démocratisation des relations internationales. Sans elle, les efforts de paix, de développement et de coopération resteraient lettre morte; et c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe au premier chef de réaliser cet objectif.

Les parlementaires du monde entier ont réaffirmé récemment, au cours de la Conférence des présidents des parlements nationaux, leur attachement à l'ONU, ainsi qu'à ses buts et principes. La Déclaration finale a confirmé la nécessité d'accroître la contribution des parlementaires aux relations internationales et, en particulier, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

La Conférence, qui faisait partie intégrante du processus préparatoire du Sommet et de l'Assemblée du millénaire, en vertu de la résolution 54/12 du 27 octobre 1999, a été particulièrement importante en ce qu'elle a permis de faire ressortir la portée et le renforcement de la coopération entre l'Organisation des

Nations Unies et l'Union interparlementaire, et aussi de démontrer les possibilités que représenterait, ces prochaines années, une plus grande contribution des parlementaires du monde entier aux travaux de l'ONU à travers l'Union interparlementaire.

La délégation cubaine salue et appuie une collaboration plus étroite entre les deux organisations et considère que les États Membres et les parlementaires du monde devraient développer leurs relations de façon plus productive. L'ouverture, en mars 1998, du Bureau de liaison de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU, à New York, a contribué dans une grande mesure à cet objectif. Dans son rapport en date du 18 octobre 2000 sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire », publié sous la cote A/55/409, le Secrétaire général exprime l'espoir de parvenir dans l'avenir à une coopération meilleure et plus étroite entre les deux organisations.

Néanmoins, la position prise par les autorités du pays hôte de l'ONU en ce qui concerne l'octroi de visas à certains représentants nationaux pour leur participation à la Conférence des présidents des parlements nationaux, traduit malheureusement un sérieux manque d'intérêt pour ces objectifs. La délégation de Cuba n'a pas pu participer à cette conférence à cause de la décision arbitraire et discriminatoire des autorités du pays hôte de l'ONU, qui ont refusé d'accorder un visa au Président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, Ricardo Alarcón de Quesada, ce qui n'a laissé à l'Union interparlementaire d'autre choix que de s'incliner devant le fait accompli – à savoir, en l'occurrence, la violation de l'un de ses principes fondamentaux.

Les autorités américaines ont l'obligation de respecter les engagements contractés en tant que pays hôte du Siège de l'ONU et de fournir toutes les facilités nécessaires au déroulement de manifestations qui y sont directement liées. Il est regrettable que par cette décision, les autorités du pays hôte se soient ainsi associées au boycott de l'Union interparlementaire par le Congrès des États-Unis.

Jusqu'à ce jour, on a toujours scrupuleusement respecté le principe fondamental de l'Union interparlementaire, à savoir que celle-ci ne peut se réunir que si tous ses membres et observateurs ont été invités et si on garantit à ses représentants qu'ils recevront les visas nécessaires à leur participation. Ce principe est tou-

jours en vigueur aujourd'hui et ne saurait être ignoré. Cuba appuie pleinement ce principe fondateur de l'Union interparlementaire, que lui confère son statut d'organisation internationale à caractère universel, et elle répète qu'il convient de le respecter intégralement.

La délégation cubaine souhaite également remercier tous les participants de la Conférence des présidents des parlements nationaux, ainsi que l'Union interparlementaire, d'avoir rejeté avec vigueur le refus de visa arbitraire et discriminatoire opposé par les autorités du pays hôte de l'ONU aux représentants de certains parlements nationaux.

Enfin, la délégation de Cuba souhaite saisir cette occasion pour réitérer l'invitation faite par l'Assemblée nationale cubaine du pouvoir populaire à tous les membres et observateurs de l'Union interparlementaire, sans aucune exception, à participer, sur la base du principe fondateur décrit ci-dessus, à sa cent cinquième Conférence, qui se tiendra à La Havane du 1er au 7 avril 2001.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Face à la multiplicité des défis, la démocratie et la primauté du droit sont les principes les plus fondamentaux à respecter, comme l'ont affirmé tant la Déclaration du Sommet du millénaire que « La vision parlementaire de la coopération internationale ». Leur importance réside dans le fait que la promotion des institutions démocratiques et le processus de représentation sont ce qui permet essentiellement de surmonter ces défis. À cet égard, ma délégation se félicite particulièrement de la contribution apportée par l'Union interparlementaire (UIP) non seulement à la promotion des principes démocratiques dans chaque État particulier, mais également à l'appui et à l'avancement des tâches ambitieuses inscrites à tous les programmes de travail importants au plan mondial, notamment la paix et la sécurité internationales, le développement social et économique, le droit international, les droits de l'homme et la parité entre les sexes. Ma délégation rend également hommage aux efforts que le Secrétaire général Kofi Annan a déployés pour établir les priorités parmi les énormes tâches à accomplir et pour coordonner les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union interparlementaire.

Le Sommet du millénaire a exposé beaucoup des défis et des tâches auxquels la communauté internationale fait face et auxquels elle ne répondra avec succès qu'avec le large appui des peuples et de leurs repré-

sentants. Ma délégation est d'avis que l'ONU serait mieux à même de réaliser la plus grande partie de son programme de travail grâce aux liens de coopération avec l'UIP.

Le Gouvernement de la République de Corée a travaillé en étroite collaboration avec son parlement national pour tenir ses engagements à l'égard des activités de l'ONU, quels qu'en soient les aspects, y compris par son soutien indéfectible aux opérations de maintien de la paix, en particulier au Timor oriental.

La République de Corée a prêté son plein appui à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire depuis que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la plénière de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'une coopération étroite entre l'ONU et l'UIP est essentielle pour promouvoir, entre autres, la paix et la sécurité dans le monde et pour résoudre les problèmes de sous-développement en impliquant directement leurs représentants dans ces programmes de travail au plan mondial.

L'année 2000 a marqué une étape importante dans la coopération entre l'ONU et l'UIP. Nous avons été particulièrement heureux de la tenue, couronnée de succès, de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui témoigne de perspectives positives pour la relation future entre l'ONU et l'UIP.

Nous notons avec satisfaction que la Conférence des présidents, organisée en liaison avec l'Assemblée du millénaire, a confirmé les principes directeurs nécessaires pour répondre aux défis qui nous attendent, et elle a souligné la nécessité de renforcer la contribution des parlements aux travaux de l'ONU. Nous pensons que cette conférence a grandement contribué aux activités du millénaire dans leur ensemble. Ma délégation note avec satisfaction que la « vision parlementaire de la coopération internationale », adoptée lors de la Conférence, nous a offert une perspective sur le programme de travail mondial, qui est en harmonie avec la Déclaration du millénaire.

Se fondant sur cette vision commune, ma délégation estime que l'ONU et l'UIP peuvent profiter de l'occasion qui leur est donnée de cultiver des liens fructueux et concrets, qui vont au-delà des déclarations. À cet égard, des programmes aussi pragmatiques que ceux établis entre l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui visent à contribuer aux efforts de nombreux pays sur le plan

des institutions démocratiques, devraient être encouragés. Nous prions le Secrétaire général d'étudier plus complètement les domaines où des programmes pratiques entre l'ONU et l'UIP pourraient être mis en oeuvre.

L'UIP a soutenu avec succès la promotion des nouvelles normes dans des domaines tels que le désarmement, le développement économique et social, les droits de l'homme et le droit humanitaire international, l'environnement et les questions de parité entre hommes et femmes. Néanmoins, l'UIP peut jouer un rôle encore plus capital dans la mise en place de régimes internationaux en encourageant les parlements, dans chaque État, à ratifier les conventions et traités pertinents qui ont été élaborés dans le contexte du système des Nations Unies et à allouer les fonds nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes et engagements connexes.

Nous notons avec satisfaction que les liens mutuels entre l'ONU et l'UIP se sont constamment renforcés depuis l'Accord de coopération de 1996. Permettez-moi de saisir l'occasion pour attirer l'attention sur les louables efforts du Bureau de liaison de l'Union auprès de l'ONU, ici à New York, en particulier sur sa contribution aux activités du millénaire.

À l'issue de la tenue, couronnée de succès, du Sommet du millénaire, nous sommes maintenant confrontés à une tâche extrêmement importante qui consiste à traduire dans les faits les décisions prises. Mon gouvernement s'est porté coauteur du projet de résolution portant sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire, convaincu que des liens plus forts entre l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires et l'UIP contribueront effectivement à la réalisation de nos objectifs communs. Ma reconnaissance va également à la délégation indienne qui a présenté le projet de résolution.

Pour terminer, permettez-moi de renouveler l'engagement de la République de Corée de resserrer encore les liens entre l'ONU et l'UIP et de rendre nos travaux ici, à l'ONU, d'un intérêt de plus en plus immédiat pour tous.

M. Vassallo (Malte) (*parle en anglais*) : Il y a 10 semaines, cette salle a accueilli une manifestation bien particulière, à savoir la Conférence des présidents des parlements nationaux, membres de l'Union interparlementaire (UIP). Les parlementaires du monde entier, investis du droit légitime de parler au nom de leurs

mandants, qui est semblable à celui dont nous, représentants des gouvernements, sommes investis, se sont réunis ici à la veille du Sommet du millénaire.

Pendant quelques jours, nous avons pénétré dans cette salle pour découvrir que nos sièges étaient occupés par des personnes dont les visages, quoique familiers, n'avaient jamais, ou rarement, honoré cette salle de leur présence; des visages que nous associons aux théâtres de notre politique locale et à des échanges de vues bien plus acrimonieux que ceux auxquels nous sommes habitués ici à l'ONU.

Nos parlementaires et présidents des parlements se sont rassemblés dans ce bâtiment pour exprimer leurs opinions sur des concepts qui ont aussitôt trouvé forme dans la Déclaration du millénaire. Ils ont effectivement exprimé leurs opinions, et nous leur en savons gré.

Mais la Conférence des présidents a servi un autre dessein en réussissant à porter au premier plan un certain nombre d'idées. Premièrement, il y a le lien entre ce que nous accomplissons ici et ce que les parlementaires, dans des cadres similaires, sont appelés à accomplir chez eux. Il ne faudrait pas s'imaginer que soit l'ONU, soit un parlement national, aurait plus d'importance que l'autre s'agissant de répondre aux défis internationaux. Cela reviendrait à se demander si un gouvernement national fait preuve de plus d'efficacité qu'un gouvernement local pour améliorer la vie quotidienne des gens ordinaires. La vérité est qu'aucun des deux ne peut obtenir de résultats satisfaisants sans la coopération et le soutien de l'autre.

Les diplomates peuvent avoir l'impression que les prescriptions élaborées dans ces salles pourraient en fait apporter des solutions au plan intérieur si seulement les parlements nationaux prenaient du recul et étaient moins absorbés dans des considérations locales.

Par ailleurs, les parlementaires locaux se lamentent souvent de ce que les solutions adoptées par les instances internationales sont trop éloignées des réalités sur le terrain et entrent parfois en conflit avec les intérêts nationaux tels qu'on les conçoit.

Ma délégation estime que la Conférence des présidents de l'UIP a montré que l'ordre du jour de l'ONU et celui de nos parlements nationaux sont liés dans beaucoup de domaines et que, point plus important, des solutions à nos problèmes ne peuvent être obtenues que grâce à une meilleure coopération mutuelle et à une

plus grande compréhension entre ces deux organes représentatifs. Il importe, cependant, de respecter une division du travail qui se fonde sur la nature différente de ces institutions.

La Conférence des présidents des parlements a servi un autre objectif en attirant l'attention sur les méthodes de travail de nos parlements nationaux et en les comparant à celles de l'ONU. Peut-être y a-t-il des enseignements à en tirer – et je ne me réfère pas seulement ici à la ponctualité enviable dont la Conférence des présidents a fait preuve durant ses débats. Les parlements nationaux sont, comme l'ONU, des assemblées de représentants, qui ont des responsabilités très lourdes envers un grand nombre d'individus, lesquels comptent souvent sur eux pour défendre leurs droits, leurs libertés et leurs moyens de subsistance. Cependant, les différences entre les pratiques de l'Organisation et celles des parlements nationaux sont assez accusées. Alors que les parlementaires sont indéniablement aussi capables que nous de se lancer dans des envolées rhétoriques sans fin, les assemblées législatives travaillent en général avec un plus grand sens de l'urgence, et elles doivent aller droit au cœur des questions et aboutir à des conclusions. Alors que lors de la rédaction d'un discours, nous sommes nombreux à nous demander quelle question y inclure concernant notre pays, les parlementaires semblent plutôt se demander quel nouvel angle ou quel argument ils devraient ajouter au débat, même s'ils le font pour des raisons qui leur sont propres.

Le travail ordinaire des parlements comprend l'adoption de mesures législatives mais, comme c'est le cas à l'ONU, également de résolutions. Les parlements décident d'appuyer de nombreuses idées et initiatives, mais ils le font rarement de la même manière d'une année à l'autre. Il est clair que l'ONU fait face à bien des situations politiques critiques et à des préoccupations qui doivent être réaffirmées à chaque session de l'Assemblée générale. Mais peut-on dire la même chose de toutes les résolutions que nous présentons tous les 12 mois devant cette instance? Pourquoi les parlements nationaux se satisfont-ils d'adopter des résolutions non contraignantes alors que l'ONU pense qu'il est important de se répéter chaque année pour faire comprendre quelque chose? L'ONU et ses Membres constituants pourraient certainement examiner la manière de procéder de l'Organisation, qui nous est indispensable, et être prêts, peut-être, à s'inspirer de l'exemple des assemblées nationales.

En dehors du fait qu'elle donne à l'ONU l'occasion de faire un exercice d'introspection, l'Union interparlementaire prend des initiatives nombreuses et précieuses. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'UIP, dont notre délégation se félicite, montre clairement que beaucoup de ces initiatives coïncident avec des questions dont nous sommes saisis à l'ONU. La participation de l'UIP apportera une valeur ajoutée à ces débats du fait de sa contribution particulière, qui résulte de sa nature et de sa composition très originales.

Alors qu'au sein de l'ONU, Malte a toujours appuyé les initiatives visant à la paix et au développement mutuel d'intérêts économiques dans la Méditerranée, c'est l'UIP qui a fourni la première plate-forme pour un dialogue politique exclusivement méditerranéen. Malte a fait partie des pays qui, au début des années 90, ont proposé un processus de Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) au sein de l'UIP. Trois conférences interparlementaires sur la sécurité et la coopération en Méditerranée ont eu lieu depuis, la dernière à Marseille en avril dernier. Comme l'a dit M. Joseph Borg, Ministre des affaires étrangères :

« L'échange de points de vue cohérents au sein de la CSCM, au fil des années, nous offre une image claire de ces aspects dans les domaines politique, économique et socioculturel, ce qui donne lieu à une compréhension mutuelle entre les pays possédant un littoral. ».

Le succès des conférences nous a encouragés à proposer l'institutionnalisation du processus, que nous nous attachons maintenant à transformer en une assemblée parlementaire des États méditerranéens. La cent quatrième Conférence de l'UIP, qui s'est tenue à Jakarta le mois dernier, a été unanime à soutenir la création d'une telle assemblée parlementaire. Nous considérons la création d'une assemblée parlementaire des États méditerranéens au sein de l'UIP comme un grand progrès qualitatif, qui fournit à la région un cadre politique unique et place tous les États de la Méditerranée sur un pied d'égalité dans un forum régional qui leur appartient en propre.

Tandis que l'ONU continue de jouer son rôle pour résoudre des questions anciennes et parfois décourageantes dans le bassin de la Méditerranée, la coopération avec des organisations comme l'UIP et ses institu-

tions spécialisées peut procurer à l'ONU des avantages précieux, lesquels compléteront ses propres entreprises.

Ma délégation appuie fermement les nombreuses autres initiatives de l'UIP, telles qu'elles sont mentionnées dans la déclaration du représentant de la France au nom de l'Union européenne, sur laquelle Malte s'aligne. Malte continue d'appuyer le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UIP et est donc l'un des auteurs du projet de résolution que nous allons bientôt adopter.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil est très satisfait de pouvoir participer à ce débat. Depuis plus d'un siècle maintenant, l'Union interparlementaire constitue une force de plus en plus importante, qui vise à promouvoir la coopération et la compréhension entre les parlementaires des différentes nations. Comme les parlements, l'ONU aborde des questions de démocratie et de participation, de négociation et de représentation.

Dans l'accomplissement du mandat que lui a confié la société internationale, l'Union interparlementaire a montré ces dernières années qu'elle partage les objectifs fixés par l'ONU. Sur tout un ensemble de questions, du développement économique et social à la paix, à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité et aux droits de l'homme, l'UIP aide à intensifier le dialogue entre les sociétés et les nations et est donc devenue l'une des principales forces au service des objectifs de l'ONU. La coopération entre l'UIP et l'ONU est par conséquent naturelle et nécessaire. La création d'un ordre international plus stable et plus juste est notre objectif commun.

La participation d'observateurs parlementaires à l'Assemblée générale, par exemple, est une pratique de longue date pour le Brésil, ce qui permet aux députés de dialoguer avec leurs collègues du monde entier, comme le font les réunions de l'UIP. C'est là une conséquence naturelle de l'interdépendance étroite qui existe entre les affaires nationales et internationales. Pour ne citer que deux exemples dans le domaine économique, la politique brésilienne en matière de commerce international et l'intégration des économies d'Amérique latine – en particulier, la consolidation du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – sont des questions qui préoccupent quotidiennement les parlementaires brésiliens. Dans les domaines politique et juridique, l'attachement du Brésil au désarmement et à la non-prolifération et notre participation aux négocia-

tions qui ont abouti à la création de la Cour pénale internationale sont aussi des questions qui intéressent vivement le Congrès brésilien.

Nous sommes très satisfaits du résultat de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui s'est tenue ici-même, du 30 août au 1er septembre. La déclaration intitulée « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire » a été une contribution précieuse aux travaux de l'Assemblée du millénaire.

Le Brésil a l'honneur de faire partie des coauteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui (A/55/L.20). Nous sommes convaincus que l'ONU et l'Union interparlementaire oeuvreront encore plus efficacement pour la promotion du progrès commun et du développement de la communauté internationale au cours des années à venir si la coopération entre ces deux organisations est élargie et renforcée.

M. Darwish (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la qualité de son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) publié sous la cote A/55/409. La délégation égyptienne accorde une importance particulière à la participation au débat général sur cet important point de l'ordre du jour consacré à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire.

De même que l'ONU se compose d'États et de gouvernements du monde, l'Union interparlementaire se compose de représentants des peuples du monde. C'est ce qui en fait l'équivalent au niveau populaire et confère à ses travaux un grand intérêt et une valeur supplémentaire qui a un poids à l'échelle mondiale.

Je voudrais saisir cette occasion pour insister de nouveau sur l'importance que l'Égypte accorde à toutes les activités de l'UIP et au renforcement des relations entre l'UIP et l'ONU, car il s'agit d'une tribune importante où s'expriment la volonté des représentants des peuples du monde et, partant, les espoirs, les préoccupations et les priorités de ces peuples.

La délégation égyptienne pense que le renforcement des relations entre l'ONU et l'UIP, conformément aux résolutions et aux règles en vigueur dans l'Organisation, va dans le sens du désir que les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé en septembre dernier, au cours du Sommet du millénaire. Ils ont en

effet souligné à cette occasion la nécessité de renforcer la coopération de l'ONU avec l'UIP dans tous les domaines, y compris ceux de la paix, de la sécurité, du développement économique et social, du droit international, des droits de l'homme, de la démocratie ainsi que dans d'autres domaines de coopération qui sont d'un intérêt vital pour tous les membres de la communauté internationale.

La coopération entre l'ONU et l'UIP s'est manifestée par la tenue, à l'Organisation, de la Conférence des présidents des parlements nationaux du 30 août au 1er septembre derniers, en marge des célébrations du Sommet du millénaire et du nouveau millénaire. La Déclaration finale qui a été adoptée au terme de la Conférence a grandement contribué à la définition des principaux nouveaux défis auxquels le monde est confronté à l'aube du nouveau millénaire et elle a jeté la lumière sur la façon dont les parlementaires envisagent de faire face à ces défis dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Cette déclaration a, en outre, rappelé les nobles principes qui, nous l'espérons, régiront les relations internationales, à savoir la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Le rôle de l'UIP dans l'expression de la volonté des peuples du monde est d'une importance capitale qui nous oblige, en tant que représentants des États du monde, à prendre en compte les résolutions de l'UIP et à respecter les positions des peuples qui s'y manifestent.

À cet égard, la délégation de l'Égypte souhaite attirer l'attention sur la résolution importante que l'UIP a adoptée à une écrasante majorité, au cours de la réunion qu'elle a tenue en octobre dernier à Jakarta, au sujet de la nécessité de mettre fin à la tension au Moyen-Orient et d'assurer la protection des civils palestiniens, conformément à la quatrième Convention de Genève, et de reprendre le processus de la paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cette résolution de l'UIP a condamné les actes de provocation commis par Israël qui n'a pas respecté la sainteté des lieux saints islamiques et qui a créé une situation explosive dans les territoires occupés. Elle a condamné également le recours excessif à la force par les forces d'occupation qui a fait des dizaines de morts et des milliers de blessés parmi les civils palestiniens, y compris les enfants. Cette résolution a, en outre, demandé à Israël de mettre fin à ses opérations militaires dans les territoires palestiniens occupés et de respecter

les dispositions de la quatrième Convention de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre et a réaffirmé l'applicabilité de la Convention sur tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Cette résolution, qui a été adoptée par près de 1 000 représentants des parlements du monde, montre une fois de plus que l'UIP exprime fidèlement la voix des peuples du monde et qu'elle est le porte-parole sincère de leur conscience, de leur attachement à la justice et à la vérité, et de leur refus de l'injustice et de l'occupation.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer notre soutien au projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire dont l'Assemblée générale est saisie (A/55/L.20). Nous invitons toutes les délégations à l'adopter sans le mettre aux voix afin de montrer la détermination de l'ONU à coopérer avec l'UIP et son désir sincère de renforcer cette coopération dans les divers domaines.

M. Tarabrin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Conférence des présidents des parlements nationaux, qui s'est tenue à la veille du Sommet du millénaire, a montré de façon convaincante l'importance du pouvoir de la diplomatie parlementaire. Comme l'a déclaré au cours de cette conférence le Président de la Douma d'État de la Fédération de Russie et membre du comité préparatoire de cette conférence, M. Guennadi N. Seleznev, la diplomatie parlementaire devient un élément important du dialogue international.

Par le biais de leurs organisations mondiales, l'Union interparlementaire (UIP) et les pouvoirs législatifs nationaux sont disposés à jouer un rôle plus efficace dans le règlement des problèmes complexes auxquels l'humanité est confrontée à l'aube de ce nouveau siècle. Il ne fait aucun doute que, d'après le rapport du Secrétaire général (A/55/409), les travaux de l'UIP traitent aujourd'hui d'un éventail de questions qui coïncident de plus en plus avec les principaux domaines d'activité de l'ONU. Ces domaines comprennent la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international, les droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et du droit, l'amélioration de la condition de la femme et le dialogue entre les civilisations.

Nous sommes fiers de la participation des parlementaires russes aux diverses activités de l'UIP, no-

tamment à son débat à l'ONU. La participation des Russes est particulièrement manifeste dans de nombreux domaines d'activité de l'UIP, comme la campagne pour la paix et la sécurité régionales et mondiales – surtout en Méditerranée – le partenariat entre les hommes et les femmes en politique; et les réunions des femmes membres de parlements.

Par ailleurs, la participation aux travaux de l'UIP constitue pour le Parlement russe une importante occasion de se familiariser avec les expériences parlementaires internationales, la mise en place d'institutions démocratiques et les politiques internationales. Les liens étroits entre les parlements et la participation des membres de parlements à des réunions et à des négociations internationales, ont amélioré la qualité de travail de la Douma d'État et du Conseil de la Fédération pour la ratification des traités internationaux. Au cours des quatre dernières années, notre assemblée législative a ratifié plus de 250 accords internationaux, y compris le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité START II entre la Fédération de Russie et les États-Unis.

Le Gouvernement de la Fédération de Russie accueille avec satisfaction et encourage l'approche constructive de nos députés et leur intérêt pour les activités internationales. Ce n'est pas du tout un hasard, si, en plus du Président Vladimir Poutine, se soient joints à la délégation officielle de la Fédération de Russie lors du Sommet du millénaire, le premier Vice-Président de la Douma, L. K. Sliska, et le Président de la Commission des affaires étrangères de la Douma, D. O. Rogozine.

L'objectif de donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, proclamé dans la déclaration finale de la Conférence des présidents des parlements nationaux, mérite tout notre soutien. Une participation plus cohérente aux travaux de l'Organisation des Nations Unies d'une organisation non gouvernementale aussi exceptionnelle que l'UIP va inévitablement favoriser une plus grande démocratisation des relations internationales. C'est là que se manifeste la dimension parlementaire de la tendance actuelle à renforcer le rôle de la société civile dans tous les domaines de la vie moderne, y compris par la coopération avec le système des Nations Unies. La voix des peuples et, avant tout, des élus du peuple, doit retentir entre ces murs, et permettre ainsi l'adoption de décisions justes et sages par les gouvernements qui sont représentés ici. Pour la Russie, l'élargissement de la coopération entre l'ONU et l'UIP ne représente pas seulement un méca-

nisme de soutien important, mais aussi un moyen de renforcer l'Organisation des Nations Unies elle-même et d'accroître l'autorité de notre Organisation, à travers les contributions que peuvent faire les membres des assemblées législatives à ses travaux.

Dans la déclaration finale – « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire » – les présidents des parlements nationaux ont dit de façon très claire qu'aujourd'hui comme jamais auparavant, le rôle des Nations Unies est tout à fait essentiel et doit être la pierre angulaire d'une coopération étendue et efficace au niveau mondial. C'est là notre but commun et nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire va permettre de réaliser cet objectif. Le projet de résolution, présenté par le représentant de l'Inde, va également dans ce sens. Nous aimerions être coauteurs de ce projet de résolution et espérons qu'il sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/55/L. 20, tel que révisé oralement.

Je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/55/L.20, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Bahamas, Bhoutan, Colombie, France, Géorgie, Guinée, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Kirghizistan, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Norvège, Fédération de Russie, Tonga, Trinité-et-Tobago et Zambie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.20, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/55/L.20, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 55/19).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 26 de l'ordre du jour.

Je donne la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la

seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Schacham (Israël) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Égypte a malheureusement employé ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) pour lancer une attaque politique contre mon pays. Je crois comprendre que la résolution de Jakarta concernant le Moyen-Orient ne condamne pas Israël, et demande aux deux parties d'oeuvrer pour mettre fin à la violence et reprendre les négociations. Il y a seulement 15 jours, l'Égypte a accueilli le sommet de Charm el-Sheikh, où un accord israélo-palestinien a été conclu pour mettre fin à la violence – accord que nous essayons de mettre en oeuvre aujourd'hui. Ce sommet a reconnu qu'aucune des deux parties au conflit ne détient le monopole du statut de victime, et que les deux parties doivent agir pour mettre fin à la violence. En effet, le Président Moubarak de l'Égypte y a parlé de la nécessité que les deux parties reviennent au processus de paix et mettent fin au cycle de la violence. C'est ainsi que les paroles du représentant de l'Égypte, qui cherche à donner une fausse image d'Israël, ne reflètent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, le rôle avoué et très apprécié de l'Égypte en tant que partisan et facilitateur du processus de paix au Moyen-Orient. Une telle manipulation politique de la résolution de Jakarta adoptée par l'UIP ne fait que saper l'UIP, organisation que toutes les parties dans notre région respectent.

M. Darwish (Égypte) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, le représentant d'Israël tente d'altérer et de déformer les faits relatifs à l'escalade de la violence en Palestine et d'éviter de rejeter la responsabilité sur qui que ce soit. Le représentant d'Israël ne tient pas compte des faits bien démontrés que cette violence est une conséquence de la provocation qu'a constitué la visite à la mosquée Al-Aqsa et une réaction à celle-ci. Des atrocités quotidiennes et des violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises pratiquement toutes les heures par les forces d'occupation israéliennes, qui étaient armées jusqu'aux dents, contre des civils palestiniens, hommes et femmes, jeunes et vieux, y compris des écoliers et des écolières de moins de 10 ans.

Cela rend perplexe de voir qu'Israël ne tient pas compte de sa responsabilité à cet égard – une responsabilité bien connue et bien établie. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et la Conférence interparlementaire – pour ne

citer que quelques organismes – ont, sans exception, dénoncé explicitement la responsabilité d’Israël à cet égard.

Serait-il possible que la communauté internationale, représentée dans ces instances, se trompe et qu’Israël ait raison? Israël peut tromper certains parfois, et tout le monde parfois, mais pas tout le monde tout le temps.

Finalement, il est important qu’Israël oeuvre avec ses partenaires palestiniens pour restaurer la paix – une paix durable, fondée sur le principe de terre contre paix, sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et sur le plein respect et la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à établir leur propre État, avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. Schacham (Israël) (*parle en anglais*) : Il est extrêmement malhonnête de la part du représentant de l’Égypte de parler de la violence actuelle en termes religieux et de tenter de dépeindre les actes d’Israël comme une menace pour le caractère sacré et l’intégrité d’autres religions. La violence actuelle n’est absolument pas liée à un conflit religieux, et toute tentative d’établir un tel lien est une invention délibérée visant à élargir le conflit, accroître les divisions religieuses et créer des tensions entre les religions là où il n’y en a pas.

Les récentes initiatives de tireurs palestiniens dans le village de Beit Jala, qui se sont installés délibérément dans des institutions chrétiennes ou à côté d’elles et, de là, tirent directement sur les résidents juifs du quartier de Gilo, à Jérusalem, constituent la tentative la plus flagrante de créer une lutte religieuse. Cette utilisation choquante d’un site religieux vise non seulement à tuer des cibles juives, mais aussi à provoquer la riposte israélienne, qui endommagera les sanctuaires chrétiens et mobilisera le monde chrétien contre le peuple juif.

Dans le même dessein, on met sans cesse l’accent – comme vient encore de le faire le représentant de l’Égypte – sur la prétendue visite provocatrice du chef de l’opposition israélienne, Ariel Sharon, au Mont du Temple. La visite d’un homme politique israélien au lieu le plus sacré du judaïsme est constamment décrite comme si c’était de toute évidence un affront fait aux musulmans, ce qui constitue une autre tentative d’élargir le conflit entre Palestiniens et Israéliens pour

le présenter comme un conflit entre le judaïsme et l’islam.

Malheureusement, ce ne fut pas le seul exemple de cette démarche. Le leitmotiv si souvent répété par divers porte-parole arabes, qui protestent contre la « judaïcisation » de Jérusalem pourrait être considéré comme ridicule sur le plan historique s’il n’était pas, de façon flagrante, si malveillant, blasphématoire et déshumanisant pour les fidèles de la religion juive. Jérusalem n’a pas besoin d’être « judaïcisée ». La ville est mentionnée des centaines de fois dans la Bible juive, elle est un thème central du rituel juif et des Juifs y sont présents de façon continue depuis 3 000 ans.

Il y a beaucoup d’autres exemples. Après avoir été temporairement évacué en vertu d’un accord avec la police palestinienne, le Tombeau de Joseph, à Naplouse, a été brutalement détruit, et les objets du rituel juif ont été brûlés et profanés. On a ensuite affirmé que ce lieu était une mosquée musulmane. L’antique synagogue Shalom Al Israël, près de Jéricho, a souffert d’un incendie criminel attribuable aux Palestiniens. Le Tombeau de Rachel, près de Bethléem, a été la cible à plusieurs reprises de tirs de mitraillette émanant des Palestiniens.

Ce genre d’atrocités auraient provoqué des tollés et des dénonciations dans le monde entier si elles avaient été perpétrées contre toute autre religion ou dans tout autre endroit du monde. La fermeture forcée du lieu de prière le plus vénéré du judaïsme, le Mur des lamentations, la veille de la fête de Rosh Hashanah, parce que les Palestiniens lançaient des pierres aux fidèles juifs, est l’équivalent de l’évacuation de la Place St-Pierre à Noël ou de La Mecque en plein coeur de la période de pèlerinage.

Malgré tout cela, les Palestiniens continuent de soutenir que le plus grand affront, la plus grande violation d’un lieu saint et la provocation la plus impardonnable fut cette brève visite d’un homme politique israélien dans le lieu le plus sacré pour son peuple.

Je dois également répondre aux déclarations faites par le représentant de l’Égypte concernant les décès fort médiatisés d’enfants palestiniens au cours des derniers épisodes de violence. Il semble que non seulement l’Autorité palestinienne tente – et cela est déplorable – de profiter de ces décès pour susciter la sympathie de la communauté internationale et faire avancer ses objectifs politique, mais elle tente aussi d’éviter

délibérément de poser une question importante : Que faisaient donc ces enfants sur la ligne de feu?

Il est révoltant d'entendre divers porte-parole arabes insister sur le nombre d'enfants tués par Israël, comme si chaque enfant qui meurt représentait en fait une victoire dans leur lutte. Il va sans dire qu'une telle activité est une violation flagrante des lois internationales et des normes reconnues. Il s'agit d'un affront non seulement à Israël, mais aussi à l'humanité tout entière sur le plan éthique, et cet affront devrait être fermement condamné par la communauté internationale.

M. Darwish (Égypte) (*parle en arabe*) : Il semble que j'ai été mal compris parce que je me suis exprimé en anglais. Je pense pourtant avoir été clair. Le représentant d'Israël, comme à l'habitude, déforme une fois de plus les faits et mêle les choses. Il parle de religion puis accuse les autres d'en parler. Ce n'est rien de nouveau.

La délégation égyptienne a rappelé deux paragraphes de la résolution adoptée lors de la dernière Conférence des présidents des parlements nationaux par une majorité de 1 000 parlementaires de partout au monde, représentant toutes les cultures. Les deux paragraphes en question ont rappelé explicitement le nom du responsable israélien dont vient de parler le représentant d'Israël, et nous avons tous reconnu que la violence a été causée par la visite provocatrice faite au Haram al-Charif. Ce n'est pas une affirmation faite par l'Égypte, mais bien un fait qui a été reconnu par la communauté internationale.

Il est malheureux que le représentant d'Israël n'ait pas lu la résolution de l'Union interparlementaire. Il a mêlé les choses et a déformé les faits. Bien sûr, ce sont là des contrevérités, comme je l'ai dit en anglais. Le représentant israélien ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

La séance est levée à 12 h 40.